



Ambarès & Lagrave

Paiement de vos factures en ligne

Le télépaiement c'est gratuit
Pensez-y, ça vous simplifie la vie !



Disponible
24h/24
7j/7

Le service de paiement en ligne de vos factures
Restauration scolaire, transports scolaires, halte-garderie, crèche
familiale (TIPI - Titres Payables Par Internet)

Ce mode de paiement vient compléter les moyens déjà existants
Chèque, virement bancaire, paiement en espèce au guichet de la trésorerie, prélèvement,
ou CESU (pour les prestations Petite Enfance : Halte Garderie et Crèche Familiale)

1

A réception de votre facture, connectez-vous en mode sécurisé sur la page
de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques :

→ **www.tipi.budget.gouv.fr** ←

Retrouvez cette notice ainsi qu'un lien direct au service TIPI sur :
<http://www.ville-ambaresetlagrave.fr>

	Mairie d'Ambarès et Lagrave Service Scolaire Place de La Victoire 33440 AMBARES Tél : 05.56.77.34.60	Facture Date de Facturation : 09/07/2014 A régler avant le :												
Vous pouvez payer cette somme sur internet en vous connectant sur : 1 www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes : 2 Identifiant collectivité : 33440 AMBARES Référence facture : 3														
Bénéficiaire : Restaurant scolaire Restaurant scolaire du 01/06/2014 au 04/07/2014		<table border="1"><thead><tr><th>Quantité</th><th>P.U.</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>13</td><td>1,34</td><td>17,42 €</td></tr></tbody></table> Total Facturé : 4 17,42 €	Quantité	P.U.	Montant	13	1,34	17,42 €						
Quantité	P.U.	Montant												
13	1,34	17,42 €												
<small>Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès de l'organisme émetteur. Extrait de titre exécutoire en application de l'article L. 320A du livre des procédures fiscales, pré-éché et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 85-604 du 19 août 1985 modifié par le décret n° 87-582 du 13 avril 1987 relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux. VOIE DE RECOURS: Dans un délai de deux mois suivant la notification ou présent acte (art. L. 5617-5 ou CCOT), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le juge administratif compétent selon la nature de la créance. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-401 du 10 juillet 91, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez également formuler la demande auprès du Tribunal de grande instance.</small>														
COUPON A DECOUPER ET A JOINDRE AU REGLEMENT Toute réclamation devra être formulée dans un délai maximum de 15 jours après la date de Facturation.														
REGLEMENT A EFFECTUER A LA TRESORERIE DE CENON 38 rue Pasteur CS 70029 33152 CENON Cedex 1) En espèces à la Perception 2) Virement Banque de France 30001 00 215 E 330 000 0000 79 3) Chèques bancaires libellés au nom du TRESOR PUBLIC		<table border="1"><tr><td colspan="2">Mairie d'Ambarès et Lagrave</td></tr><tr><td>PERI JUIN/JUILLET 2014</td><td></td></tr><tr><td>M</td><td></td></tr><tr><td>N° Facture</td><td>33440 AMBARES</td></tr><tr><td>Echéance</td><td></td></tr><tr><td>NET Facturé</td><td>17,42 €</td></tr></table> Clé 2 : W	Mairie d'Ambarès et Lagrave		PERI JUIN/JUILLET 2014		M		N° Facture	33440 AMBARES	Echéance		NET Facturé	17,42 €
Mairie d'Ambarès et Lagrave														
PERI JUIN/JUILLET 2014														
M														
N° Facture	33440 AMBARES													
Echéance														
NET Facturé	17,42 €													

2

Identifiant
de la collectivité
006615 pour la Halte Garderie,
la restauration scolaire, et la
crèche familiale
006616 pour les transports
scolaires

3

Référence
de votre facture

4

Montant
de votre facture

Comment procéder
sur le site TIPI ?
Regardez au dos !





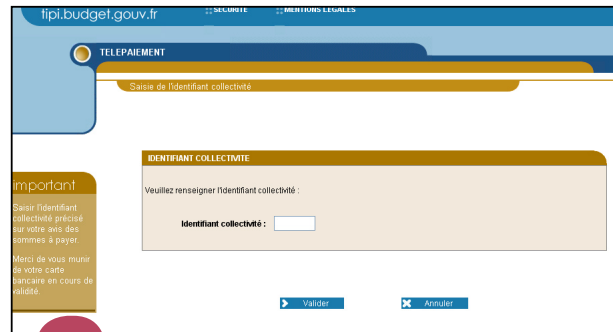
Ambarès & Lagrave
**Paiement
de vos factures
en ligne**

Sur le site de paiement TIPI
A l'aide des éléments de votre facture
→ **www.tipi.budget.gouv.fr** ←



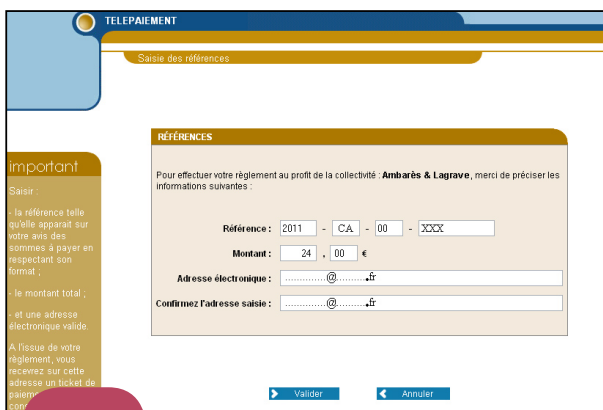
1

Page d'accueil du site



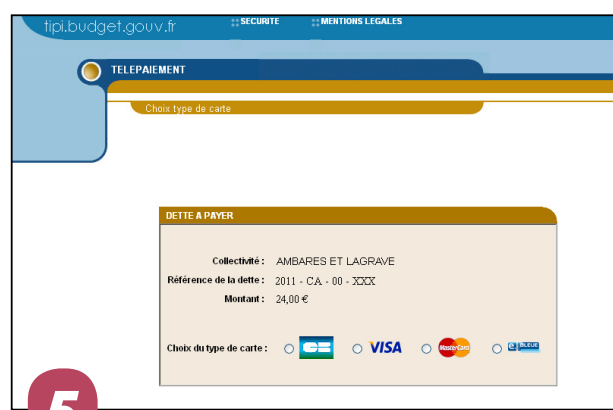
2

Saisissez dans le formulaire proposé l'identifiant de la collectivité



3&4

Saisissez ensuite la référence et le montant de votre facture ainsi que votre adresse de courrier électronique valide.



5

Lorsque TIPI a contrôlé et identifié votre facture, choisissez le type de carte bancaire que vous souhaitez utiliser, avant mise en relation avec le gestionnaire de télépaiement.

A l'issue de la transaction, vous avez la possibilité d'imprimer un ticket de paiement transmis simultanément sur votre adresse électronique.

» L'application TIPI enregistre la transaction et interdit un éventuel double paiement par Internet pour la facture concernée



Renseignements
Service Education Jeunesse : 05 56 77 34 60
Service Petite Enfance : 05.57.77.52.80